

— Le chapitre-général de la Congrégation de Sainte-Croix s'est tenu, pour la première fois, en Canada. Les élections de supérieurs provinciaux n'ont rien changé, les anciens ayant été réélus. Le R. P. Lemarier reste donc supérieur provincial de France ; le R. P. Dion, au Canada, et le R. P. Zahm, aux Etats-Unis.

* * *

* * Rome. — Malgré les démentis réitérés du Dr Lapponi, la mauvaise presse semble se faire un jeu criminel de jeter aux quatre vents du ciel les bruits les plus fâcheux sur la santé de Léon XIII. On dirait que, ne pouvant atteindre le Souverain Pontife sur les hauteurs sereines d'où sa grande et noble figure émerge au-dessus du siècle, elle suppute les jours qui lui restent à vivre. Elle rend ainsi un hommage inconscient au successeur de Pierre, et par le fait même qu'elle désire la mort de l'auguste vieillard, elle atteste la vitalité de son influence et l'importance de son rôle, pourtant enchaîné, à Rome du moins, dans les plus étroites limites.

— Un comité vient de se former pour célébrer solennellement le dixième anniversaire de la mort d'un grand bienfaiteur de l'humanité, Dom Bosco, l'illustre fondateur des Salésiens. L'on se propose, à cette occasion, d'ériger une chapelle au scolasticat de Turin-Valsalice où reposent les restes mortels de Dom Bosco.

Le comité international a son siège à Turin et est présidé par Mgr l'archevêque de cette ville. Il sera secondé dans ses efforts par des comités nationaux établis un peu partout. Le cardinal Richard, archevêque de Paris, a accepté la présidence d'honneur du comité français.

* * *

* * France. — Mgr Baurard, l'éminent recteur de l'université catholique de Lille, vient d'adresser à tous les évêques et directeurs de séminaires français une très importante lettre dans laquelle il demande que l'on adjoigne aux cours que suivent actuellement les séminaristes des cours scientifiques complets. Il y développe longuement les raisons qui militent à l'appui de sa demande.

— Nous extrayons d'un grand article publié par les *Annales religieuses d'Orléans*, au sujet du procès de Jeanne d'Arc, la note suivante :

Le 28 juin dernier, Mgr l'évêque avait la joie d'apprendre que, dans la séance ordinaire de ce jour, la Congrégation des Rites avait rendu le décret de validité du procès apostolique *de virtutibus et miraculis* de la vénérable Jeanne d'Arc.

Les questions préliminaires de forme sont donc vidées : l'examen du fond va commencer. Il est commencé, nous dit-on, et M. Minetti rédige déjà la nouvelle plaidoirie dans laquelle, à l'aide des pièces du procès, il démontrera, nous l'espérons, que notre Jeanne d'Arc a pratiqué à un degré héroïque les vertus théolo-